

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 22 septembre 2025.

Présents : Alain ARGILIER, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Jean-Marc AURES, Pierre MORATI, Christine DOUTRES, Sylvestre VINCENT, Mélody QUET, Grégory MAURIN, Valérie BLANC,

Secrétaire de Séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

➤ **Vote du poste de secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le secrétaire de séance : Mme Doutres est désignée secrétaire de la séance de ce conseil Municipal du 22 septembre 2025.

➤ **Ordre du jour.**

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025.
- Compte rendu des réunions diverses.
- Délibération : Frais scolaires - Participation aux frais de scolarité pour les communes dont les enfants sont accueillis à l'école de Vébron.
- Information : Temps de Travail effectif de l'ATSEM de l'école de Vébron.
- Délibération : Tableau de l'effectif communal.
- Délibération : Décision Modificative de régularisation de comptes.
- Délibération : Travaux de voirie 2025 - Devis SDEE.
- Délibération : Linéaire de voirie : Devis prestataire.
- Délibération : Autorisation de location du matériel municipal.
- Délibération : SAFER : convention de surveillance du marché foncier.
- Délibération : Convention de participation sociale complémentaire pour les risques de prévoyance.
- Délibération : BVSM vente parcelles.
- Dossier : Présentation de la répartition du Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC).
- Questions diverses.

➤ **Approbation du Conseil Municipal du 7 juillet 2025.**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 Mai 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Vote : Pour 8/8

➤ **Compte rendu des réunions diverses**

- 04/08/25 : Spectacle Lionnel ASTIER « Elise, la Colère de Dieu » – remerciement pour tous les élus et le personnel venu donner main forte pour cette soirée.
- 14/07/25 : Cérémonie
- Festivités estivales : Remerciement à toutes les associations pour leurs animations tout l'été, elles ont connu un vif succès et beaucoup de monde a participé à l'ensemble des animations.
- 07/08/25 : RDV avec le Notaire pour régler le dossier de régularisation de construction d'une fosse septique aux Vanels sur le terrain communal.
- 08/08/25 : RDV avec la SAFER concernant la convention proposée à ce Conseil Municipal.
- 25/08/25 : Réunion avec la Genette Verte afin de préparer le spectacle de rentrée qui sera fait sur la place de Vébron le 27/09/25.
- 25/08/25 : Réunion des adjoints
- 30/08/25 : Inauguration du composteur communal de Vébron
- 28/08/25 : Bureau communautaire (compte rendu sur le site de la Communauté des Communes Gorges, Causses, Cévennes).

- 01/09/25 : Rentrée scolaire avec 3 nouveaux professeurs des écoles – Léa Maurel est la directrice et s'occupe des « grands ». Enzo Latreille de Fozrière et Laura Lafont s'occupe à mi-temps des « petits » assistés par Céline Portalier à temps plein comme ATSEM de l'école. Marie Huguet est sur Vebron aussi pour aider un enfant pendant les heures de cours, en tant qu'AESH (employée par l'académie).
- 01/09/25 : Voirie et adressage avec Grégory MAURIN, suite à un RDV avec Geoptis, une société qui informatise l'ensemble des voiries des communes. – Dossier présenté ce jour en Conseil Municipal.
- 4/09/25 : Conseil communautaire.
- 15/09/25 : RDV avec l'Entreprise John MARTIN pour prévoir un devis de travaux de remise en état du logement vacant à l'ancienne école de Salgas.
- 15/09/25 : RDV avec le SMESL pour connaître l'emplacement du composteur communal des Vanel.
- 18/09/25 : Salon des Maires de la Lozère.

➤ Délibération portant sur les frais scolaires 2024-25 – Participation des communes ayant des enfants inscrits à l'école de Vebron.

L'école de Vebron accueille des enfants des communes voisines : Rousses et Cans et Cévennes.

Une participation aux frais scolaires et aux frais de Cantine leur est demandée.

Ces frais sont essentiellement : fournitures scolaires, produits d'entretien et achats divers relatifs à l'école, téléphone, EDF, frais photocopieur et frais des employés communaux sur les heures scolaires. Ils sont calculés en fin d'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2024-2025, ces frais reviennent à 29 718.47 €, soit 1750 € par enfant. (Rousses avait 4 enfants et Cans et Cévennes 3 enfants scolarisés sur la commune).

Concernant les frais de cantine, le remboursement concernent uniquement la partie prise en charge par la mairie soit 2.85 € par jour et par enfant demi-pensionnaire et 2.65 € par enfant et par jour pour les enfants inscrits occasionnellement à la cantine.

Rousses : 888.65 € et Cans et Cévennes 874.95 € de frais de Cantine.

Vote pour les frais scolaires de 2024-2025 - DE_ 28_ 2025 : Pour 10/10.

• Délibération portant sur le tableau des effectifs de la commune.

Suite au départ d'un poste d'ATSEM et à la modification du temps de travail de l'autre poste d'ATSEM, le tableau des effectifs de la commune est le suivant :

Poste	délibérations de création du poste	Quotité heures	Intitulé	type	durée
Poste technique n° 1	DE_028_2019 modifiée par DE_044_2023	25,5/35 annualisé	Agent technique polyvalent	CCD	3 ans renouvelable
Poste technique n° 2	De_033_2014	35h	Agent technique polyvalent	stagiaire	1 an avant titularisation le 01/02/2026
Poste technique n° 3	DE_025_2025	35h	ATSEM	Titulaire	fonctionnaire
Poste technique n° 4	DE_022_2016 modifié par DE_017_2022	8,5h	Agent technique polyvalent	CDI	CDI territorial
Poste administratif n°1	DE_022_2019	12h	agent administratif Poste et bibliothèque	CDD	CDD 3 ans renouvelables
Poste administratif n° 2	DE_007_2023	21h	Agent administratif secrétaire générale mairie	CDD	CDD 3 ans renouvelables

Vote proposant le nouveau tableau des effectifs de la commune – DE_029_2025 : Pour 10/10.

• **Délibération portant sur une Décision Modificative.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
 TOTAL FONCTIONNEMENT		 0	 0
Investissement		Recettes	Dépenses
238 - 9002	Avances commandes immo corporelles	0	6 185,74
2151 - 9002	Réseaux de voirie	0	-6 185,74
 TOTAL INVESTISSEMENT		 0	 0
 TOTAL		 0	 0

Vote de la Décision Modificative N°2– DE_030_2025 : Pour 10/10

• **Délibération pour les travaux de voirie 2025 :**

Afin de compléter le dossier de demande de subvention concernant les travaux de voirie 2025, Il est demandé de valider par délibération le plan de financement des travaux votés au budget en mars 25.

Voici les travaux prévus en voirie par le SDEE pour l'année 2025 et le plan de financement proposé :

2025	TTC	HT	Honoraires			
Route de Salgas 2025	4 599,58 €	3 665,00 €	245,56 €	Contrat territorial CD 48 voirie	30%	1 173,17 €
Route de Montagut 2025	8 408,50 €	6 700,00 €	448,90 €	Contrat territorial CD48 voirie	30%	2 144,67 €
Route de Villeneuve 2025	10 021,18 €	7 985,00 €	535,00 €	Contrat territorial CD 48 voirie	30%	2 556,00 €

Route de Gally 2025	1 951,53 €	1 555,00 €	104,19 €	Contrat territorial CD48 voirie	30%	497,76 €
Villeneuve village 2025	7 750,88 €	6 176,00 €	413,79 €	Contrat territorial CD 48 voirie	30%	1 976,94 €
Rue de Salgas Nord 2025	7 536,28 €	6 005,00 €	402,34 €	Contrat territorial CD48 voirie	30%	1 922,20 €
	40 267,95 €	32 086,00 €	2 149,78 €	Total subvention Département		10 270,73 €
	Total subventionnable		34 235,78 €			

Le Total HT + honoraires Lozère ingénierie + honoraires SDEE = 34 235.78 €.

Une subvention est demandée au Conseil Départemental de la Lozère à hauteur de 30% de ce montant HT soit 10 270.73 €.

Reste pour la commune : 30 382.25 TTC.

Un des travaux ne pourra pas être réalisé cette année. En effet, la rampe d'accès à Villeneuve est reportée pour travaux de canalisations en attente. Elle sera réalisée ultérieurement.

Le SDEE et le Conseil départemental en seront avisés.

Vote pour la présentation du plan de financement des travaux de voirie 2025 – DE-031_2025 : 10/10

• **Délibération – Devis pour calcul du linéaire de voirie.**

De nouvelles modalités de recensement de la voirie communale a entraîné pour notre commune une perte de 2500 m de linéaire de voirie.

Il est à noter que le linéaire de voirie entre dans le calcul de la dotation des Communes.

Géoptis, est un prestataire de service qui réalise un inventaire de l'ensemble des voies communales et le mets en ligne sur une plateforme interactive. Toute modification ou décision sera immédiatement intégrée au système. Ce système est en liaison avec l'IGN qui est l'organisme agréé pour donner le linéaire de voirie nécessaire au versement de la dotation forfaitaire de la commune.

Cette prestation coute 5000 € HT.

Le budget pour cette prestation n'était pas prévu, mais il est à noter que la Commune a eu une dotation d'aménité rurale (pour la biodiversité) qui s'est accrue de 5511 € par rapport à 2024. Cette augmentation n'était pas prise en compte dans le budget 2025.

Aucune modification du budget n'est à prévoir.

Vote pour le devis de GEOPTIS – DE-032_2025 : 10/10

• **Délibération valant autorisation de location du matériel municipal**

Il a été demandé à la commune de proposer la Dameuse à la location.

En effet, ce matériel acquis il y a quelques années par la mairie est bien utile et permet de tasser le goudron lors de colmatage de trous.

Ainsi s'il est possible de louer cette machine le conseil Municipal propose :

- Etablir un forfait journalier
- Carburant à la charge du loueur
- Le matériel serait pris en charge et déposé à Vebron (pas de transport possible par la commune)
- Location possible aux seules Mairies de la communauté de Communes



- Tarif proposé : 160 € TTC/jour
- Assurance obligatoire pour le l'utilisateur
- Les frais de réparation à la charge du loueur.

Vote pour la location de la Dameuse – DE-033_2025 : 10/10

- **Délibération pour la convention de surveillance du marché foncier avec la SAFER.**

La SAFER propose de signer une convention de surveillance du marché vigifoncier sur la commune. Ceci permet d'être informé des projets de ventes, préemption ou rétrocession du foncier ainsi que de connaître les indicateurs clés de la dynamique du territoire.

Cette convention est signée pour un an renouvelable.

Le cout HT : installation 250 € puis 50 € par an et 20 € par document demandé.

Cette convention a été approuvée par le Conseil Municipal.

Vote pour signer la convention de surveillance du marché foncier avec la SAFER – DE-034_2025 : 10/10

- **Délibération portant sur la Convention de participation sociale complémentaire pour les risques de prévoyance.**

A compter du 01/01/2026 la prévoyance deviendra obligatoire pour les employés des collectivités.

Par contre la Mairie à une obligation de participation au cout de cette prévoyance.

Le marché appel d'offre a été réalisé par le Centre de Gestion de Mende et la prévoyance choisies est DIOT-SCIACI-Malakoff Humanis.

La participation de la Mairie doit être au minimum de 50% du montant de la cotisation de prévoyance.

Il est demandé de valider cette participation. La mairie propose de payer 50 % sur la convention de base.

Cette délibération ne sera validée que si le CST a émis un avis favorable avant le 22/09/2025

Sans le retour du CST cette délibération sera représentée au vote au prochain Conseil Municipal.

L'avis de CST est envoyé par courrier postal et peut prendre quelques jours avant d'arriver en mairie.

Vote pour proposer 50% de participation sur l'offre de base de la convention de prévoyance – DE-035_2025 : 10/10

- **Délibération portant la vente de BVSM.**

Vente de BVSM

Parcelles C191 et C192 à Monsieur DUCASSE

C1253 à Monsieur PRATLONG

A347 et A348 à Monsieur MAURIN

Les parcelles A347 et A348 étant demandées par Monsieur Maurin Grégory, il est sorti de la salle pendant le vote.

Vote pour la vente de BVSM – DE-036_2025 : 10/10

Vote pour la vente de BVSM A347 et A348– DE-037_2025 : 9/9

- **Informations et Questions diverses.**

- Information sur la Répartition du Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC)

- L'adressage étant quasiment fini il faut commander les panneaux. Il se pose la question sur l'orthographe de certains hameaux :

GALLY / GALY

FRETMA/FREMA

LA FAJOLE/ LA FAJOLE/ LA FAGEOLE

Des recherches seront faites pour valider les orthographes de ces hameaux.



- Les rues de Solpérières doivent être validées mais il a été demandé aux habitants de faire des propositions. Certaines sont déjà arrivées.
- Il est demandé à la mairie d'adresser un courrier aux propriétaires dont les branches d'arbres et arbustes tombent sur les rues et la route. Ce courrier sera fait pour l'ensemble des propriétaires dont les haies, arbres et arbustes dépassent et gênent le passage sur les rues et la route.
- Il est demandé de tailler le tilleul de l'école de Salgas. Ceci sera fait semaine 41.

Il n'y a pas de date pour le prochain Conseil Municipal. Celle-ci sera faite en fonction des besoins de votes de la commune dans le prochain trimestre

Le Conseil Municipal se termine à 20h00